



Schweizerischer Weinbauernverband (SWBV)
Federazione svizzera dei viticoltori (FSV)
Fédération suisse des vignerons (FSV)



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

Table des matières

1.	Programme d'activité 2024	1
2.	Rapport d'activité	2
2.1	26 ^e Assemblée des délégués de la FSV à Berne	2
2.2	Comité	4
2.3	Secrétariat	4
2.4	Partenariats	5
2.4.1	Interprofessions de la vigne et des vins suisses IVVS	5
2.4.1.1	Présidence IVVS	5
2.4.1.2	Force obligatoire pour la campagne de promotion des vins suisses et rapport 2023 sur l'application et l'effet des mesures d'entraide	5
2.4.1.3	Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)	6
2.4.1.5	Législation concernant l'assemblage de vin conforme avec un autre vin non conforme et GBPEVin	7
2.4.2	Swiss Wine Promotion	8
2.4.3	VITISWISS	8
2.4.4	Pépinières viticoles suisses PVS	8
2.4.5	Association suisse des vignerons-encaveurs indépendants ASVEI	9
2.4.6	Forum vitivinicole suisse	9
2.5	Point de situation sur les dossiers politiques traités	10
2.5.1	Etiquetage – règlement européen	10
2.5.2	Chaptalisation – modification de zone viticole	10
2.5.3	Augmentation des moyens pour la promotion	11
2.5.4	Réserve climatique	11
2.5.5	Vin Suisse Durable	12
2.5.6	Contrôle des caves - simplification administrative	12
2.5.7	Délai de replantation des surfaces viticoles	13
2.5.8	Liste des cépages robustes	13
2.5.9	Initiative Biodiversité	14
2.5.10	Autres consultations	14
2.6	Groupe parlementaire vitivinicole	14
2.7	Formation professionnelle viticole	15
2.7.1	Convention avec AGORA	15
2.7.2	Commission de la formation professionnelle de la FSV	15
2.7.3	Développement de la formation professionnelle initiale	16
2.7.4	Promotion de la formation professionnelle	17
2.7.5	Cours interentreprises	17
2.7.6	Procédure de qualification (examen du CFC)	17
2.7.7	Formation professionnelle supérieure	17

2.7.8	Lauréats du brevet et de la maîtrise de viticulteur et de l'ES Technicien vitivinicole	18
3.	Comptabilité de l'exercice.....	19
3.1	Bilan au 31 décembre 2024.....	19
3.2	Comptes de résultats 2024.....	20
4.	Programme d'activité 2025	22
5.	Organisation de la Fédération suisse des vignerons FSV	24
5.1	Section membres.....	24
5.2	Membres du comité	25
5.3	Membres de la commission de gestion pour l'exercice 2024.....	26
5.4	Membres de la commission de la formation professionnelle	26
5.5	Secrétariats.....	28
6.	Représentation de la Fédération suisse des vignerons	28
6.1	Union suisse des paysans.....	28
6.2	Agro-Marketing Suisse AMS	28
6.3	Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS.....	28
6.4	Contrôle suisse du commerce des vins.....	28
6.5	AgriAliForm	29
6.6	Changins, Haute école de viticulture et œnologie.....	29



1. Programme d'activité 2024

Structure et organisation

- Étude du renforcement opérationnel du secrétariat avec l'IVVS
- Élection pour la présidence FSV
- Consolidation du partenariat avec VITISWISS et l'ASVEI
- Consolidation de la structure de travail avec l'USP
- Concrétisation du rapprochement avec les pépiniéristes

Politique, économie et recherche

- Collaboration avec l'OFAG à mise en place notamment d'une réserve climatique
- Engagement en vue de pérenniser les moyens mis à la disposition de la promotion
- Mise en place de mesures de soutien pour la vitiviniculture
- Travail proactif de défense professionnelle avec les partenaires et les parlementaires
- Lobbying
- Consolidation et mise à jour du groupe parlementaire vitivinicole à la suite des élections 2023
- Veille législative fédérale et européenne ainsi qu'évaluation des conséquences potentielles pour notre branche, en particulier dans le cadre de la déclaration des vins.
- Réponses aux consultations touchant la branche vitivinicole
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires
- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Défense de conditions-cadres permettant un prix à l'hectare qui soit rémunérateur pour les producteurs par une analyse régulière de l'offre
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par AGROSCOPE

Communication et promotion

- Travail média : répondre aux demandes et communiquer activement sur la vitiviniculture et le vin suisse
- Concrétisation de la nouvelle identité Vignoblesuisse
- Intensification de la communication via la newsletter et la presse professionnelle
- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP SA
- Mise à jour du site internet
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole
- Sensibilisation de la grande distribution pour atténuer l'effet des saisons et des variations de récoltes

Formation professionnelle initiale

- Suite des travaux concernant la révision de la formation initiale, ceci autant au sein de la commission de formation que des organes d'AgriAliForm.
- Rédaction de la prise de position à la consultation externe quant à la révision de la formation initiale qui devrait se dérouler entre avril et juin
- Coordination des cours interentreprises.
- A l'aide du groupe d'auteurs, contrôle et adaptations des situations d'examens CFC et AFP pour la procédure qualification 2024/25.
- Participation au groupe de travail quant à une base de données nationale pour le suivi des CIE.

Formation professionnelle supérieure

- Suivi de la mise en place des subventionnements cantonaux aux candidats.
- Soutien aux candidats pour le dépôt des demandes de subventionnement fédéral des cours préparatoires sur la plateforme en ligne du SEFRI.
- Début des travaux concernant la révision de la formation supérieure

Promotion de la formation

- Soutien à la volonté d'AgriAliForm de promouvoir l'échange de places d'apprentissage entre les différentes régions linguistiques.
- Accroître la promotion de la formation sur les réseaux sociaux notamment par le biais du canal « Paysans Suisses » principalement en suisse allemande.
- Communiquer quant à la nouvelle profession à venir
- Suite des travaux avec le groupe de travail de la FSV pour promouvoir la profession de viticulteur au niveau romand
- Collaboration avec Swiss Wine Promotion pour l'élaboration d'un stand

Permis de traiter

- Participation aux groupes d'auteurs pour les moyens d'enseignements

Moyens d'enseignement

- Analyse des moyens d'enseignement actuel vis-à-vis du nouveau plan de formation
- Identifier les sujets pour lesquels du contenu est manquant

2. Rapport d'activité

2.1 26^e Assemblée des délégués de la FSV à Berne

L'Assemblée des délégués 2024 de la Fédération suisse des vignerons s'est tenue à Berne le 24 mai 2024, conjointement à celle de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS. (cf point 4.1).

Les points principaux de cette 26^e assemblée ont été :



- Le rapport d'activité 2023 et rapport du président sortant Jacques Bourgeois
- Le programme d'activité 2024
- La modification des statuts pour préciser le mode d'adhésion à la FSV pour les organisations professionnelles et fixer le nombre de vice-présidents

- La nouvelle identité de la fédération suisse des vignerons, VignobleSuisse, qui sera finalisée début 2025
- L'élection du nouveau président CN Damien Cottier

Jacques Bourgeois a clos son rapport en remerciant le travail du secrétariat, avec à sa tête Hélène Noirjean mais également sa collaboratrice, Nora Dauphin-Viret, qui effectue un travail remarquable d'appui technique et logistique pour toutes les activités déployées par la Fédération. Un remerciement particulier à Philippe Herminjard qui a assuré, au pied levé, la tenue du secrétariat en l'absence de sa directrice. Il adresse de plus ses félicitations à Hélène Noirjean pour l'arrivée de son fils Tao.



Enfin de chaleureux remerciements ont été adressés à Jacques Bourgeois pour son immense engagement en faveur de la FSV depuis qu'il a repris la présidence en mai 2022, suite au départ de Frédéric Borloz. Après 16 ans sous la coupole à Berne, il a tiré sa révérence.

Conseiller national PLR fribourgeois depuis 2007 il a été durant 12 ans à l'Union maraîchère suisse dont 7 à sa direction. Il a œuvré ensuite à l'Union suisse des paysans durant 22 ans, dont 18 ans à sa direction. Poste qu'il a quitté en 2020. Il avait donc de solides et actuelles connaissances du domaine agricole, de la défense professionnelle et des rouages de la politique fédérale lorsqu'il a repris la présidence de la FSV.

Jacques Bourgeois a mené à bien, 12 séances de comité, 2 Assemblées des délégués, mais surtout d'innombrables séances avec l'OFAG, les responsables politiques compétents, passant pas les Conseillers fédéraux, à ses collègues parlementaires. Membre de la sous-commission des finances II, J. Bourgeois a déposé, suivi et œuvré à l'augmentation des moyens mis à disposition de la promotion. Ses compétences ont permis à la branche une avancée politique majeure, une reconnaissance jusqu'à lors non égalée et un positionnement crédible en tant que branche viticole nationale unie. La réserve climatique est également un des dossiers qu'il a suivis personnellement, ce qui a permis d'aboutir à son acceptation par les Chambres en première phase. Il garde d'ailleurs la présidence du groupe de travail encore un temps.

Le comité a décidé de lui décerner le titre de Président d'honneur, en guise de remerciement pour son investissement pour la branche. Jacques Bourgeois fait une rétrospective, salue les professions de la vigne et du vin. Il se retire avec le sentiment du devoir accompli. Il remercie les membres du comité de la FSV pour les nombreux et passionnantes échanges ainsi qu'Hélène Noirjean pour ces deux années intenses de travail. Il fallait de l'unité pour passer les objets, ces victoires sont des victoires d'équipes. Jacques Bourgeois et Marco Romano ont formé un véritable tandem sous la coupole fédérale et ont gagnés d'importantes étapes pour la branche grâce à leur engagement. L'attention, populaire mais aussi politique, portée aux vins suisses s'est considérablement accrue ces dernières années. Le secteur a une mission commune : atteindre une part de marché de 40 % et protéger tous les acteurs de la chaîne, de la production à la vente.

Suite à ce départ, la présidence de la FSV a dû être redéfinie. Cette question a été discutée en comité. Après réflexion, le profil du Conseiller national Damien Cottier est apparu comme parfait. Chef du Groupe PLR aux Chambres fédérales et membre de la Commission des finances, petit-fils de vigneron, il connaît bien les problèmes de la branche et y est particulièrement sensible.

Jacques Bourgeois juge qu'ils formeront un excellent Tandem sous la coupole avec Philipp Matthias Bregy, nouveau président de l'IVVS. La candidature de Damien Cottier à la présidence de la FSV a été approuvée par acclamation à l'unanimité.

Pierre-Antoine Héritier, représentant de la Fédération valaisanne des vignerons a quitté le comité après 11 ans. Le titre de membre d'honneur lui a été décerné pour le remercier pour son investissement durant toutes ces années au sein du comité.

Les délégués ont également adopté à l'unanimité les comptes de l'exercice 2023 se soldant par un bénéfice CHF 1'685,97. Ils ont également approuvé à l'unanimité le budget 2024 et donc le maintien de la cotisation de base à CHF 6'000.- par section et confirmé le prix de CHF 20.-/ha. Le rapport d'activité 2023 qui inclus également le rapport du président a été accepté à l'unanimité.



2.2 Comité

Au cours de cette année, le comité s'est réuni à six reprises (également six en 2023) pour traiter les principaux dossiers suivants : changement de présidence, augmentation des moyens à disposition de la promotion, réserve climatique, contrôles de cave, délai de replantation des surfaces viticoles, projet « Vin Suisse Durable », étiquetage, liste des cépages robustes, chaptalisation, changement d'identité de la FSV (Vignoblesuisse), Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS et formation professionnelle. Ces thèmes sont développés dans les divers points ci-dessous.

C'est avec une grande tristesse que la FSV a appris le décès de notre estimé collègue, Jean-Denis Perrochet, emporté par une crise cardiaque le 17 novembre 2024.

Jean-Denis a été un membre précieux et engagé au sein de notre secteur. Son travail, sa passion et son dévouement à l'égard de notre secteur laisseront un vide important. Toujours partant, investi et souriant, il a œuvré au comité de l'Interprofession de la vigne et des vins suisse IVVS et de la Fédération suisse des vignerons FSV depuis plus d'une décennie. Il était un collègue apprécié et respecté.

Comme indiqué dans le faire-part de décès, la FSV et l'IVVS ont décidé de faire un don à la Station ornithologique suisse.

2.3 Secrétariat

Outre la gestion administrative de la fédération et la conduite de VITISWISS, la directrice a soigné et intensifié les contacts avec les responsables des diverses organisations de la branche vitivinicole suisse, ainsi qu'avec les autorités fédérales et l'Union suisse des paysans.

Par ailleurs, elle a aussi collaboré dans divers groupes de travail. En sa qualité de secrétaire générale de l'IVVS, elle s'est notamment occupée de l'encaissement des contributions pour le financement de la campagne nationale et s'est acquittée de toutes les tâches administratives de l'IVVS, dont le rapport sur la force obligatoire 2023, l'organisation de la rencontre annuelle de la branche avec CF G. Parmelin, la grande distribution, GastroSuisse et HotellerieSuisse, les discussions sur la mise à jour du Guide des bonnes pratiques d'Elaboration du Vin GBPEVin avec l'USOE. Enfin, elle a élaboré deux newsletters informatives à l'attention des sections et de leurs membres.

En congé maternité, Hélène Noirjean a été remplacée par Philippe Herminjard, ancien secrétaire de la Fédération vigneronne vaudoise, jusqu'à fin avril 2024. Il garde de plus le statut de chargé de mission pour la FSV, en suivant le dossier de la réserve climatique et l'organisation du voyage d'étude de la FSV en Alsace.

Nora Dauphin-Viret s'occupe essentiellement du mandat de gestion de VITISWISS et l'association « Pépinières Viticoles Suisses », mais épaulé également la direction de la FSV sur divers dossiers techniques en tant que collaboratrice scientifique.

Composition du comité 2024

Président : D. Cottier

Vice-présidents :

F. Montet (VD)

D. Etter (VS)

Membres :

R. Cipolla, A.-L. Décaillat, D. Etter (VS)

F. Montet et A. Chapuis (VD)

M. Wiederkehr et J. Bachofner (BDW)

L. Dugerdil (GE)

C. Guillod (3Lacs)

JD Perrochet (ASVEI)

B. Keller (VITISWISS)

M. Vergère (PVS)

Direction : H. Noirjean

2.4 La Fédération Suisse des vignerons devient VignobleSuisse dès 2025

Avec un nouveau nom VignobleSuisse et une nouvelle identité visuelle, la Fédération Suisse des Vignerons souhaite mieux refléter son rôle central en tant que lobby politique et transmettre les valeurs essentielles des vigneronnes et vignerons suisses. Le sous-titre « Fédération Suisse des Vignerons » dans les langues nationales est maintenu.

Cette modification, décidée par l'assemblée des délégués, marque une étape importante dans l'histoire de la fédération. Le nouveau nom, à la fois significatif et stratégique, souligne l'importance de la viticulture suisse tout en renforçant sa crédibilité et son influence auprès des décideurs politiques.



Parallèlement au changement de nom, VignobleSuisse présente un nouveau logo inspiré du raisin. Le design moderne et mémorable reflète les valeurs de rigueur, de passion et de qualité avec lesquels les vigneronnes et vignerons suisses atteignent l'excellence. Il souligne également l'importance de la représentation des intérêts au niveau politique national. Le nom VignobleSuisse, au singulier, a été adopté, pour souligner l'unité nationale du vignoble.

2.5 Partenariats

2.5.1 Interprofessions de la vigne et des vins suisses IVVS

2.5.1.1 Présidence IVVS

L'Assemblée des délégués de l'IVVS a eu lieu le 24 mai 2024 à Berne. L'AD fut statutaire et a nommé son nouveau président. Les délégués ont accepté à l'unanimité les comptes 2023 et le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'augmentation des cotisations pour 2025.

L'Assemblée de l'IVVS a élu à l'unanimité Philipp Matthias Bregy en qualité de nouveau président. Valaisan d'origine, Philipp Matthias Bregy est Conseiller national, chef du Groupe du Centre aux Chambres fédérales et membre de la Commission de l'économie et des redevances. Il succède à Marco Romano, membre du Conseil national de 2011 à 2023. Après 12 ans au Parlement et deux mandats de présidents de l'IVVS, où il a été nommé en 2016, c'était le moment opportun pour lui de sortir de la politique active et de construire de nouveaux chapitres de vie professionnelle et privée.

Activités principales durant l'année :

Durant cette année, le comité IVVS s'est réuni à quatre reprises (cinq en 2022). Il a notamment traité les dossiers suivants :

2.5.1.2 Force obligatoire pour la campagne de promotion des vins suisses et rapport 2023 sur l'application et l'effet des mesures d'entraide

Le 20 juillet 2022, l'IVVS avait déposé auprès de l'OFAG une demande d'extension de la mesure d'entraide (force obligatoire) selon l'art. 9 LAg pour la campagne de promotion des vins suisses, ce



pour les années 2023 à 2025. En date du 16 novembre 2022, le Conseil fédéral a décidé d'accorder la force obligatoire pour une durée de trois ans.

[Communiqué de presse : Berne, 16 novembre 2022 - L'Interprofession de la vigne et des vins suisses \(IVVS\) peut recourir trois ans de plus aux contributions des non-membres pour financer ses mesures de communication — réalisées par Swiss Wine Promotion. Le Conseil fédéral a approuvé cette requête lors de sa séance du 16 novembre 2022.](#)

Ainsi durant trois années supplémentaires (du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025), les contributions en faveur de mesures de communication pour le vin suisse devront également être versées par les producteurs de raisin et encaveurs non-membres de l'Interprofession. A l'instar du fonctionnement actuel, même les personnes qui ne sont pas membres d'une organisation agricole, mais qui bénéficient néanmoins de ses mesures d'entraide, peuvent être tenues par le Conseil fédéral de participer financièrement à ces mesures. Cette obligation se fonde sur les articles 8 et 9 de la loi sur l'agriculture (Lagr ; RS 910.1).

Les contributions pour les non-membres s'élèvent à 0,455 centime par m² pour la production et à 0,55 centime par kilo de raisin pour l'encavage, ce qui reflète exactement le montant que doivent acquitter les membres.

Le secrétariat doit ainsi compléter annuellement un tableau par les données actuelles des régions et élaborer un rapport à la demande de l'OFAG. Sans cela, l'obtention de la force obligatoire dans le futur est compromise. Un rapport complet a donc été transmis à l'OFAG le 15 septembre 2024.

2.5.1.3 Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

L'IVVS a souhaité se doter d'un instrument d'observation du marché suisse des vins. En 2014, elle a confié cette mission à CHANGINS - Haute école de viticulture et œnologie pour un projet de recherche cofinancé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Ce projet avait pour but de concevoir l'Observatoire suisse du marché des vins, dans la perspective d'en faire un outil pérenne à disposition de l'IVVS, sous la responsabilité de Changins. A partir de 2017, le financement du projet de recherche est formellement terminé et l'OSMV est donc passé dans sa phase d'exploitation opérationnelle, dont le cadre est fixé par une convention.



Dans le cadre de la convention 2024-2026 entre l'IVVS et Changins relative à l'Observatoire Suisse du Marché des Vins (OSMV), l'avenant annuel a été signé et approuvé.

2.5.1.4 Situation sur le marché des vins

Lors de chaque séance, le président procède à un tour de table pour connaître la situation actuelle dans les différentes régions.

Chaque année, une rencontre entre le Conseil fédéral, la branche vitivinicole, le commerce et la gastronomie/hôtellerie est prévue.

À l'invitation de l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS), Philipp Matthias Bregy et le Conseiller fédéral Guy Parmelin ont reçu le 10 octobre 2024 les acteurs de la grande distribution, du secteur HORECA (hôtellerie et restauration), de la branche vitivinicole ainsi que l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) pour un nouvel échange sur la situation des vins suisses et leur positionnement sur le marché. Après un bilan des actions de promotion 2024, la baisse de consommation de vin, la pression de l'étranger, la stratégie des engagements promotionnels, la durabilité, notamment sociale, ainsi que les perspectives d'évolution ont été au centre des discussions.

Ce cinquième échange a été l'occasion de faire le point sur la collaboration en 2024 et de thématiser des perspectives pour la promotion des vins suisses à moyen terme. Les différents acteurs de la grande distribution et du secteur HORECA ainsi que le Conseiller fédéral Guy Parmelin et le directeur de l'Office fédéral de l'agriculture, Christian Hofer, ont pu échanger avec les Présidents de l'Interprofession de la



vigne et des vins suisses (IVVS), de la Fédération suisse des vignerons (FSV) et de Swiss Wine Promotion SA (SWP) sur le résultat des mesures menées avec ces derniers.

Le président de l'IVVS, Philipp Matthias Bregy, a insisté sur la nécessité absolue de continuer à soutenir le positionnement des vins suisses et de poursuivre le travail consolidé au fil des ans avec l'objectif de regagner 40% de parts de marché. Alors que le secteur de la grande distribution signale une légère diminution de la consommation globale de vin au premier semestre de l'année en cours, **il a insisté sur l'importance d'un engagement accru des acteurs par des mesures dynamiques, innovantes et correspondant aux objectifs de la branche vitivinicole.** Le dénominateur commun doit être la qualité et la durabilité de nos vins et de leur promotion.

En mars 2024, les Chambres fédérales ont donné un signal fort en confirmant une nouvelle fois la nécessité d'augmenter les moyens destinés à la promotion des vins suisses à 9 millions de francs par année. Ceci de manière durable. Les projets ne manquent pas. Swiss Wine Promotion a mis en place un programme d'actions de promotion fort avec le soutien de toutes les régions viticoles et de nombreux acteurs privés. Les excellentes relations avec HotellerieSuisse et GastroSuisse ainsi que le potentiel d'intensification ont été abordés.

Robert Cramer, Président du CA de SWP, a remercié la Confédération pour son soutien et a insisté sur la nécessité de réfléchir ensemble à la manière d'optimiser l'utilisation et l'attribution des ressources à disposition. Il faut que les synergies entre les acteurs soient utilisées de la manière la plus efficace possible.

Damien Cottier, Président de la FSV, a souligné l'importance de travailler ensemble, efficacement et concrètement afin de remettre au centre le lien personnel, régional et émotionnel au terroir. Le vin suisse est un produit durable qui caractérise notre pays, sa culture et ses paysages.

Tous se sont accordés pour poursuivre la collaboration en 2025 et améliorer le positionnement des vins suisses dans ces canaux de distribution.

2.5.1.5 Législation concernant l'assemblage de vin conforme avec un autre vin non conforme et GBPEVin

Le 2 mai 2024 l'IVVS et la FSV ont cosigné un courrier à l'attention de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV quant à une situation de flou juridique concernant l'assemblage de cuve d'un vin conforme avec un vin de même nature et d'origine non conforme.

Dans le cas de résidus de produits phytosanitaires, la situation est parfaitement limpide en référence à l'art. 9 de l'OPOVA¹ qui précise que les vins ne respectant pas les concentrations en résidus de pesticides selon l'art. 8, al. 1, ne peuvent être dilués avec le même vin permettant d'abaisser la concentration de résidus pour respecter les teneurs maximales admises.

En revanche, concernant d'autres produits comme l'anhydride sulfureux (SO₂) ou le sucre, aucune disposition législative n'indique qu'un assemblage de deux cuves dont l'une dépasserait le maximum autorisé est interdit ou autorisé pour obtenir une cuvée finale respectant la norme maximale admise sur le marché. Or, un contrôle récent d'une autorité cantonale de contrôle dans une cave montre que celle-ci interprète cette situation comme analogue à celle décrite plus haut se référant à l'art. 9 de l'OPOVA.

Pourtant, ces opérations sont admises et courantes dans les caves helvétiques de tout temps et n'ont jamais fait l'objet de problèmes sanitaires constatés. De plus, la pratique concernant le sulfitage et le sufrage de cuves notamment est précisée comme une "bonne pratique" dans le chapitre 5 du Guide des bonnes pratiques d'élaboration du vin (GBPEVin) édité par l'Union suisse des œnologues du 15 mai 2023 et approuvé par l'OSAV le 10 janvier 2023. En effet, pour des questions pratiques et spécifiques à certaines situations pour la vinification, il peut arriver qu'une cuve soit traitée

¹ Ordonnance du DFI sur les limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur les produits d'origine végétale ou animale **RS 817.021.23**



momentanément avec un produit œnologique en concentration supérieure pour être ensuite diluée dans une autre cuve conforme pour une concentration finale respectant les limites légales.

Cette demande de clarification avait été formulée à l'attention de l'IVVS par la commission nationale d'œnologie de l'Union suisse des œnologues USOE.

La réponse de l'OSAV induit une modification du GBPEVin du 15 mai 2023. Cette mise à jour sera effectuée par la commission nationale d'œnologie de l'USOE début 2025.

L'IVVS quant à elle se chargera de la traduction et de la distribution de la mise à jour, une fois la nouvelle version validée par l'OSAV.

2.5.2 Swiss Wine Promotion

L'ensemble des activités de promotion est piloté par Swiss Wine Promotion SA. Un rapport annuel est disponible à partir de mi-juin 2025 sur www.swisswine.ch



2.5.3 VITISWISS

VITISWISS a depuis 2020 un siège permanent au comité de la FSV et l'association est ainsi activement impliquée dans les prises de position et les discussions du comité. Le président de VITISWISS y siège.

Le secrétariat de VITISWISS est organisé en binôme selon la convention de mandat signée en 2011. Depuis octobre 2023, Nora Dauphin-Viret est responsable de la gestion de VITISWISS et Hélène Noirjean, en poste à la direction de VITISWISS.

Hélène Noirjean a participé aux séances de comité de VITISWISS et a informé sur les dossiers traités par la FSV.



Les discussions menées cette année au comité de VITISWISS se sont axées notamment sur la perspective du label VINATURA, de l'implémentation d'une vision nationale de développement durable en vitiviniculture et sur une coopération étroite et intense avec Birdlife et les organisations de la protection des animaux dans le dossier des filets dans les vignes. La thématique du contrôle des pulvérisateurs en viticulture, la plateforme des résidus dans les vins et de nombreux autres dossiers techniques ont occupés le comité ainsi que les commissions techniques viticole et œnologie tout au long de l'année.

Depuis le 1er septembre 2023, le projet « Vin suisse durable » (VSD) est repris par VITISWISS selon décision des comités de VITISWISS/FSV/IVVS. Un projet concret de VSD est primordial dans la perspective du futur de VITISWISS qui doit rester le centre de compétences concernant les normes de production pour la viticulture et la cave en Suisse. Rappelons que la demande initiale provient de l'OFAG qui propose de simplifier la lecture du consommateur confronté à de multiples labels qui touchent à la production intégrée et aux modes bio de la production helvétique. La notion de VSD doit répondre à des critères reconnus dans tous nos standards de production. Le consommateur doit être aidé en privilégiant les produits portant la reconnaissance VSD.

La directrice a assuré également la représentation, la promotion et la défense des intérêts de VITISWISS. Elle a soigné et intensifié les contacts avec l'Union suisse des paysans notamment. Par ailleurs, elle a aussi collaboré dans divers groupes de travail. Le président, la directrice et la gestionnaire ont pris part à l'assemblée de SWP, aux séances de travail pour Vin Suisse Durable, à celles du groupe de travail Forum vitivinicole et à diverses séances techniques.

2.5.4 Pépinières viticoles suisses PVS

La PVS a depuis 2024 un siège permanent au comité de la FSV et l'association est ainsi activement impliquée dans les prises de position et les discussions du comité. Le président de la PVS y siège. De plus, la FSV a un mandat de gestion pour le secrétariat de la PVS depuis avril 2024. Nora Dauphin-



Viret gère le secrétariat de la PVS. Grâce au rapprochement entre la PVS et la FSV une représentation au Parlement est assurée. Le siège social de la PVS a donc été déplacé de Lausanne à Berne.

Les pépiniéristes suisses ont continué d'améliorer leur organisation, avec plusieurs décisions prises lors de leur assemblée générale le 29 février 2024 à Changins. L'objectif principal était d'accroître le professionnalisme et la visibilité auprès des clients vigneron, des jeunes afin de susciter l'intérêt pour la profession, de défendre les plants suisses et d'avoir une meilleure représentation auprès des autorités. Les principaux axes de cette réforme incluent un renforcement de la défense professionnelle, un soutien à la recherche, à la formation, à la promotion et à la préservation de la sécurité sanitaire des plants suisses. Une vidéo présentant le métier a été élaborée en collaboration avec AGIR, cette dernière sera diffusée courant 2025.

En 2024, le programme d'activités de la PVS a été chargé, notamment avec la poursuite de la mise en œuvre du contrat sur la représentation des obtentions d'Agroscope et la finalisation du projet de priorité avec l'ENTAV-INRAE sur la répartition en co-obtention des plants, avec le soutien d'Agroscope.



2.5.5 Association suisse des vigneron-encaveurs indépendants ASVEI

Depuis 2020, l'ASVEI dispose d'un siège permanent au comité de la FSV. L'association est ainsi continuellement informée et impliquée dans les dossiers les plus importants traités par la FSV et peut prendre position en tout temps. Un représentant de l'ASVEI a pris part aux séances de comité de la FSV en qualité de membre. De son côté, la directrice de la FSV participe également aux séances du comité élargi de l'ASVEI.

La FSV a pris position pour les revendications de l'ASVEI auprès du Contrôle suisse du commerce des vins CSCV. Suite à l'adoption par le Parlement du [postulat 21.4446 simplifier le contrôle du commerce de vins pour les petites caves](#) du CN Philippe Nantermod qui prie le Conseil fédéral de présenter les solutions permettant d'exclure du contrôle suisse du commerce des vins, ou d'alléger ces contrôles, pour les très petites caves, l'OFAG a constitué un groupe de travail dans lequel quatre membres du comité de la FSV siègent.



Sur demande de l'ASVEI, la FSV a approfondi et concrétisé la demande de flexibilisation du délai pour replanter les surfaces viticoles. La motion 21.4157 (Marco Romano a déposé le même texte Motion 21.4210) a été acceptée. Celle-ci a pour objectif d'accorder aux vigneronnes et vigneron plus de flexibilité dans ce domaine, comme c'est le cas dans l'Union européenne. Il faudra maintenant veiller à ce que le Conseil fédéral, puis le Parlement, ratifie les modifications législatives en la matière.

2.5.6 Forum vitivinicole suisse

Suite à l'annulation du forum 2023, une réflexion a été menée sur les buts de ce dernier. Après une réunion avec le groupe de travail dédié, il a été décidé que le forum n'existerait plus sous la forme connue de ces dernières années. En revanche, une journée nationale viticole a vu le jour. Cette journée, organisée par Agroscope a été dédiée, en matinée, à des présentations de la recherche et, l'après-midi, à des ateliers qui ont permis à la branche d'exprimer ses questions et problématiques auxquelles la recherche pourrait dédier son programme d'activité pour l'année suivante. Ce modèle est basé sur le fonctionnement de la branche arboricole. Ces ateliers serviront aussi à l'avenir à mieux coordonner la recherche entre les différents acteurs.

2.6 Point de situation sur les dossiers politiques traités

Pour rappel, la FSV et l'IVVS travaillent sur une stratégie sur trois axes principaux :

- Renforcer la demande
- Augmenter l'offre
- Mesures de crise

Le travail en ce sens est consolidé par des liens constants avec les associations partenaires et les offices fédéraux

2.6.1 Etiquetage – règlement européen

Le Conseil fédéral a renoncé à une application suisse du règlement européen qui demande l'évocation de la valeur nutritive et des ingrédients sur les bouteilles de vin. La FSV avait rejeté cette reprise du droit européen en matière d'étiquetage du vin dans le cadre de la consultation d'avril 2024 sur le paquet d'ordonnances en matière de denrées alimentaires (« Paquet transparence »).

La raison invoquée est qu'un tel étiquetage entraînerait des charges et des coûts supplémentaires et n'apporterait aucun bénéfice au secteur dans la mesure où l'exportation ne représente qu'une part mineure du marché suisse du vin. Les producteurs suisses qui souhaitent exporter leurs produits vers l'UE devront en respecter la réglementation.

Le Département fédéral de l'intérieur a donc décidé de renoncer aux modifications correspondantes dans le cadre de la révision en cours. Il réévaluera la situation dans un délai de deux à trois ans.

2.6.2 Chaptalisation – modification de zone viticole

Le 19 avril 2024, un premier courrier avait été envoyé à Madame la Conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider à propos des nouvelles exigences concernant la chaptalisation des moûts pour la vinification des vins suisses.

Suite au retour de l'OSAV le 14 mai 2024, la FSV avait pris position sur l'Annexe 9 de l'ordonnance sur les boissons : Attribution de la Suisse à la zone C1 selon l'appendice I du règlement (UE) n° 1308/2013 dans le cadre de la consultation sur la reprise des normes européennes, entre autres quant à l'étiquetage.

La branche avait demandé un retour au taux d'enrichissement anciennement inscrit dans l'annexe 9 de l'ordonnance du DFI sur les boissons. A savoir la possibilité de chaptalisation jusqu'à 2,5% volume d'alcool.

Afin d'éclaircir formellement la situation quant à la norme d'enrichissement pour 2024, CN Simone de Montmollin et CN Damien Cottier (Président FSV) ont rencontré, jeudi 19 septembre 2024, Madame la Conseillère fédérale Baume-Schneider ainsi que les responsables de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV.

L'OSAV a ainsi rédigé une information « Norme d'enrichissement des vins » FR/DE qui a été transférée à la branche le 30 septembre 2024 par le secrétariat de la FSV.

Le 4 décembre, une délégation de la branche a rencontré l'OSAV afin d'analyser les effets de bord potentiel d'un changement de zone C1 à B.

La commission nationale d'oenologie de l'USOE a soumis à la branche et aux cantons (par le biais de la KoReKo/CoReVi) une proposition de modification de l'annexe 9 de l'ordonnance sur les boissons qui est une solution suisse, un changement de zone comprenant des exceptions. Acceptée, ces premières améliorations pour les vendanges 2025 ont été envoyées à l'OSAV le 9 janvier 2025.

Les adaptations pourront être faites dans un second temps. Afin d'échanger sur les défis actuels et futurs, un échange annuel avec l'OSAV va être mis en place.



2.6.3 Augmentation des moyens pour la promotion

En 2024, les 6 régions ont cotisé CHF 1,357 mio pour la campagne de promotion de Swiss Wine Promotion SA SWP. En 2023, SWP avait pu compter sur CHF 1,345 mio d'encaissement. Cela est dû au fait que les cotisations sont liées aux kg encavés. Les petites vendanges impactent donc de plein fouet les activités de SWP. Ces deltas importants nécessitent que les moyens à disposition de SWP soient lissés.

L'acceptation de la [motion 22.3023 Renforcer la promotion des vins suisses](#) a permis à la branche d'assurer CHF 9 mio mis à sa disposition par la Confédération. La période de restriction budgétaire au niveau de la Confédération n'était pas propice à cette augmentation. La demande n'était pas gagnée d'avance.

Acceptés par 30 contre 12 voix et une abstention par le Conseil des Etats le 11 mars 2024, ces moyens supplémentaires pour la promotion des vins suisses sont absolument nécessaires pour que les viticultrices et viticulteurs suisses puissent conserver leurs parts de marché. En face, une concurrence féroce est financée directement pour l'exportation dans les pays tiers comme la Suisse par les grands pays producteurs européens. A titre d'exemple, nos voisins italiens mobilisent 18 millions, soit le double du montant avalisé par le Conseil des états, uniquement pour la promotion de vins italiens dans notre pays.

Nous pouvons ainsi lutter à armes égales faces à la concurrence des vins étrangers et regagner, à terme, nos parts de marché perdus.

Budget 2025 : des coupes ont été prévues mais le vin n'est pas concerné. Le vin touchera les CHF 9 mio pour la promotion des ventes. Pour 2026, l'OFAG a informé qu'ils l'avaient également prévu dans le plan financier.

Rapport Gaillard : Un groupe d'experts devait proposer des mesures qui permettraient d'alléger les finances fédérales d'au moins 3 milliards à partir de 2027 et d'au moins 4 milliards à partir de 2030. Leur rapport propose une coupe de 10-15% dans la promotion des ventes, mais cantonnés aux produits qui sont spécialement soumis à la concurrence étrangère. Cela ne devrait ainsi pas affecter notre branche. Une consultation publique, sur l'assainissement des finances fédérales sera ouverte en 2025.

2.6.4 Réserve climatique

Cet outil est central pour une gestion durable de la production viticole suisse et a été soutenu par le Conseil des États. En détail, la réserve climatique donne la possibilité de récolter une quantité de raisin, définie en kg/m², supérieure au quota cantonal mais inférieure au rendement maximum fédéral prévu pour les vins bénéficiant du label « appellation d'origine contrôlée » (AOC). Cet outil existe par exemple en France. Demandée en Suisse par plusieurs vigneronnes et vignerons depuis 2015, la réserve climatique permettra de limiter les pertes de parts de marché après une faible récolte comme en 2021 avec le mildiou ou à la suite d'épisodes de gel.

La réserve climatique avait été acceptée en 1ère phase de [l'initiative parlementaire 22.405 « Introduction d'une réserve climatique pour les vins suisses »](#). La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a ainsi pu reprendre le texte et des propositions législatives afin de permettre aux cantons qui le désirent de mettre en œuvre cette réserve climatique. Un groupe de travail, présidé par Jacques Bourgeois, a été constitué dans le but de définir les principaux points de mise en œuvre de cette initiative. Une information a été envoyée aux membres de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national demandant de soutenir la proposition de mandat déposée par CN Philipp Matthias Bregy.

Le 25 juin 2024, la commission a chargé l'Office fédéral de l'agriculture d'élaborer un avant-projet afin de mettre en œuvre son initiative visant à introduire une réserve climatique pour les vins suisses (22.405). Les cantons doivent avoir la possibilité d'édicter des dispositions concernant l'autorisation de réserves de vin AOC, de leur détention et de leur dissolution. La possibilité de constituer des réserves



doit être facultative pour les caves. Les travaux serviront aussi à déterminer dans quelle mesure la Confédération devra conserver des compétences, par exemple dans le but d'éviter des dysfonctionnements et des conflits entre les cantons. L'avant-projet fera ensuite l'objet d'une consultation publique et la branche sera ainsi à nouveau consultée.

2.6.5 Vin Suisse Durable

« Vin suisse durable » (VSD) est un projet porté par l'Interprofession de la vigne et des vins suisses (IVVS), la Fédération suisse des vignerons (FSV) et VITISWISS. Depuis la fin de l'année 2023 les autres organes ont donné le mandat à VITISWISS, afin de développer ce projet. L'objectif concret consiste à regrouper toutes les forces autour d'un label partagé par toutes les filières viticoles qui doit aider à communiquer sur la durabilité auprès des consommateurs.

L'élaboration du cahier des charges, du schéma de contrôle et du concept Vin Suisse Durable sont bien avancés. Le projet a été présenté aux comités de l'IVVS et de la FSV cet automne. A la suite de ces séances, plusieurs scénarios de mise en place ont été imaginés. Ils seront examinés par le comité de VITISWISS, ce qui déterminera la suite à donner pour 2025.

2.6.6 Contrôle des caves - simplification administrative

La FSV s'attèle à trouver avec le CSCV et l'OFAG une solution au problème que pose le contrôle des caves pour les vignerons-encaveurs indépendants.

Le CSCV et l'OFAG se sont depuis quelques mois montrés ouverts à une discussion approfondie. La FSV a mis sur pied un groupe de travail qui a été chargé de créer une demande de simplification concrète, d'affiner les demandes et de faire des propositions précises.

L'ASVEI ayant fait recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF) contre la décision de l'OFAG les concernant, les discussions sont encore gelées tant que le recours est pendant. Le 11 janvier 2024, le TAF a publié un Arrêt qui confirme la décision de l'OFAG et déboute les recourants.

Le [postulat 21.4446 simplifier le contrôle du commerce de vins pour les petites caves](#) du CN Philippe Nantermod qui prie le Conseil fédéral de présenter les solutions permettant d'exclure du contrôle suisse du commerce des vins, ou d'alléger ces contrôles, pour les très petites caves se contentant d'encaver leur propre vendange et dont le revenu vitivinicole est secondaire a été accepté.

Suite à cela, l'OFAG a constitué un groupe de travail dans lequel quatre membres du comité de la FSV siègent. Le rapport doit être rédigé pour fin 2025 au plus tard.

Entre temps, une motion du Conseiller aux Etats Carlo Sommaruga [Motion 24.3375. Vignerons-encaveurs. Pour des contrôles de cave non bureaucratiques et adaptés à la profession](#) a été accepté par le Conseil des Etats le 28 mai 2024 et également, largement, par le Conseil national le 18 décembre 2024 par 170 voix contre 11 et 6 abstentions.



2.6.7 Délai de replantation des surfaces viticoles

Frédéric Borloz, ancien président de la FSV, avait déposé une motion [21.4157](#) « [Délai de replantation des surfaces viticoles : accorder une flexibilité aux vignerons](#) ». Celle a été reprise par CN Daniel Ruch. (CN Marco Romano a déposé le même texte [Motion 21.4210](#)) :

Le Conseil fédéral est chargé d'abroger l'al. 1 let. a de l'art. 3 ainsi que l'al. 2 de l'art. 5 de l'Ordonnance sur le vin 916.140. Le délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles devrait être biffé.

La suppression de l'exigence de replanter dans le délai de dix ans n'a pas d'impact négatif sur la qualité du vignoble et accorde la flexibilité nécessaire aux vignerons dans des périodes économiques difficiles.

Les articles de l'ordonnance mentionnés, définissent un délai de dix ans pour la reconstitution des surfaces viticoles si celles-ci ont été arrachées. Si l'exploitation d'une surface viticole est interrompue durant plus de dix ans, l'autorisation n'est plus valable et la parcelle viticole sort donc du cadastre viticole. Cette problématique qui n'inquiétait guère dans le passé pourrait devenir problématique ces prochaines années si les récoltes mauvaises ou non rentables se succèdent. Le vigneron peut être tenté ou conduit à arracher ses vignes s'il ne parvient plus à couvrir le coût du travail et les frais d'entretien minimum exigé par la loi. La raison actuelle de l'arrachage de la vigne est économique à cause des difficultés d'écoulement. Ce type de situation se pose déjà à l'heure actuelle. Celui qui arrache en se gardant la possibilité de replanter ne demande pas de subvention et ne bénéficie donc pas d'une prime à l'arrachage définitif. Il doit donc pouvoir replanter quand bon lui semble, car l'exposition du terrain, sa qualité et sa fertilité agricole ne changent pas.



L'exigence actuelle est particulièrement incertaine pour les vignerons fermiers (fermage) et les tâcherons - travaillant à la tâche pour un propriétaire viticole et rétribués selon les travaux effectués - le risque existe que le propriétaire ne lui donne pas le droit d'arracher s'il ne garantit pas de replanter dans le délai de peur de perdre ce droit. Il s'agit donc de faire tomber ce seuil, comme c'est le cas dans l'Union européenne.

Par suite de l'acceptation par le Conseil national par 142 voix contre 26 et 19 absentions le 13 juin 2023, l'objet est retourné pour traitement à la CER-E. L'IVVS, la FSV et l'USP ont préparé un argumentaire étayé auprès de parlementaires concernés qui traiteront l'objet en début d'année 2024. Celle-ci a été adoptée par la Conseil des Etats par 31 voix contre 12 et aucune abstention le 11 mars 2024. Il faudra maintenant veiller à ce que le Conseil fédéral, puis le Parlement, ratifie les modifications législatives en la matière.

2.6.8 Liste des cépages robustes

Les cépages robustes font partie des mesures importantes pour réduire substantiellement l'utilisation de produits de synthèse dans la viticulture suisse. Le projet collectif InnoPiwi qui vise à évaluer le potentiel agronomique, œnologique ainsi que la résistance de nouveaux cépages résistante doit être soutenu, voir renforcé.

Pour l'année 2023, les surfaces subventionnées étaient de 23.24 ha au niveau fédéral. Les principaux cépages qui ont été plantés avec la subvention sont le Souvignier gris (6.23 ha), le Divico (4.37 ha), le Sauvignac (3.93 ha), le Johanniter (1.95 ha), le Solaris (1.69 ha), le Muscaris (1.67 ha) et le Satin noir (1.39 ha). La répartition cantonale des surfaces subventionnées est la suivante : SH (3.72 ha), BE (2.93 ha), VS (2.90 ha), AG (2.85 ha), ZH (2.61 ha), LU (2.49 ha), TG (1.52 ha), SG (1.29 ha), TI (1.05 ha), BL (0.70 ha), VD (0.45 ha), GE (0.40 ha) et SZ (0.33 ha).

De plus, un groupe de travail auquel la FSV prend part, est organisé par l'OFAG. La dernière réunion a principalement abordé l'ajout de nouveaux cépages robustes à la liste officielle, en particulier le



"Pinot Kors", et la réévaluation des critères de désinscription basés sur la résistance et l'intérêt économique. Des discussions sur l'amélioration des processus administratifs et l'extension des périodes de conformité des exigences de surface ont également eu lieu. La prochaine réunion est fixée pour avril 2025.

2.6.9 Initiative Biodiversité

Cette initiative a été rejetée le 22 septembre 2024. Elle aurait signifié un appauvrissement de notre production de denrées alimentaires et une perte de terres cultivables. La FSV soutient la volonté de promouvoir la biodiversité et il est évident que des mesures sont nécessaires pour la promouvoir. Or, nombre d'actions sont déjà menées dans ce domaine. Actuellement, plus de 19% des terres cultivées sont réservées à la promotion de la biodiversité. Monter à 30% aurait mis en péril la disponibilité des ressources pour assurer notre sécurité alimentaire. La FSV salue ce rejet.

Suisse

Participation: 45,19%

36,96% Oui

63,04% Non



Source : admin.ch

2.6.10 Autres consultations

Sans entrer dans les détails, la FSV, l'IVVS et VITISWISS se sont également prononcés durant cette année sur les consultations et auditions suivantes :

- Consultation sur les enveloppes financières agricoles 2026-2029
- Train d'ordonnances agricoles 2024
- Consultation rapport stratégique PA2030+ de l'USP
- Consultation « Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce »
- Consultation sur l'abaissement de la franchise-valeur dans le trafic touristique
- Consultation sur la révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires et révision de l'ordonnance sur les émoluments de l'OSAV
- Consultation au sujet de la modification d'ordonnances dans les domaines des denrées alimentaires et des échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux
- Consultation sur la modification de l'annexe 1 de l'OPPh
- Consultation au sujet de l'initiative parlementaire « Une protection des plantes moderne, c'est possible » (22.441)

2.7 Groupe parlementaire vitivinicole

Depuis 2003, notre branche possède un intergroupe parlementaire. Celui-ci a pour but d'informer les parlementaires qui possèdent un intérêt pour notre secteur, sur les sujets importants touchant la vitiviniculture. Ce groupe se rencontre annuellement sous forme d'un apéritif dînatoire.

Le groupe parlementaire vitivinicole a eu lieu le 16 septembre 2024 au Palais fédéral et a rencontré un vif succès. L'idée est également de valoriser les producteurs primés dans les sélections régionales et/ou les concours internationaux. De ce fait, chaque région a présenté un vigneron ayant été primé à une sélection régionale 2024 ou ayant fait un résultat dans un concours international. Une palette de produits AOP-IGP offerts par l'Association suisse des AOP-IGP accompagnait les nectars.

Cette manifestation se tient traditionnellement à la "Galerie des Alpes", le restaurant du Palais fédéral. La rencontre de cette année, la 12e du genre, a été plus fréquentée qu'habituellement compte tenue du programme de Conseil national. Les échos sont très positifs. La prochaine rencontre se tiendra le 8 septembre 2025.

Parallèlement, un plus petit bureau actif de parlementaires sera recréé afin de discuter plus en profondeur des sujets qui touchent le secteur vitivinicole et de consolider les liens avec les membres du groupe parlementaire.



2.8 Formation professionnelle viticole

(Source : AGORA. Carine Théraulaz)

2.9 Convention avec AGORA

La convention entre la FSV et AGORA prévoit que cette dernière se charge des activités suivantes :

- conduite du secrétariat de la Commission de formation professionnelle de la FSV
- coordination et suivi de la formation professionnelle viticole au niveau national
- participation aux travaux de l'Ortra AgriAliForm au niveau du comité, des commissions et des groupes de travail
- représentation de la FSV au Conseil professionnel consultatif de Changins
- participation aux séances du comité et à l'assemblée des délégués de la FSV, en qualité d'invité permanent
- exécution de toute autre tâche relevant de la formation professionnelle viticole décidée par le comité de la FSV et/ou de la Commission ad hoc.

2.10 Commission de la formation professionnelle de la FSV

La Commission s'est réunie à trois reprises en 2024. La collaboration entre les deux professions est fructueuse. Les sujets suivants ont notamment été traités par la commission :

- Prise de connaissance des travaux effectués au sein du groupe d'accompagnement rattaché à la Commission pour le développement professionnel et la qualité d'AgriAliForm dans le cadre de la révision totale de la formation professionnelle initiale
- Suivi de la révision de la formation professionnelle initiale
- Prise de connaissance des travaux effectués dans le cadre de la révision de l'AFP



- Prise de connaissance des travaux effectués au sein du groupe de pilotage rattaché à la commission AQ dans le cadre de la révision totale de la formation professionnelle supérieure
- Echanges entre les différents centres de formation
- Promotion de la profession :
 - Suivi des travaux de préparation des SwissSkills 2025
 - Discussion avec Swiss Wine Promotion



2.11 Développement de la formation professionnelle initiale

Pour rappel, la formation initiale est en cours de révision totale. Les travaux liés à cette révision ont débuté en 2019. En 2021 il a été décidé de réunir la profession de viticulteur et de caviste sous une même profession se distinguant par ses orientations soit Viniculteur CFC orientation Vigne et/ou Cave. Le CFC pourra être obtenu dans l'orientation souhaité après trois ans de formation. La deuxième orientation nécessite de suivre une quatrième année comprenant uniquement les heures de formation liées à l'orientation. La formation révisée entrera en vigueur selon le nouveau plan de formation en septembre 2026.

Dans ce cadre, le groupe d'accompagnement rattaché à la Commission pour le développement professionnel et la qualité s'est réuni à 4 reprises en 2024. Il s'est particulièrement tenu informé des retours de la consultation externe où quelques organisations environnementales ont pris part. Le groupe d'accompagnement a également pris connaissance des documents de mise en œuvre ainsi que des modalités de l'insertion du permis de traiter pour la formation professionnelle initiale des cultures spéciales. Les budgets liés à la révision de la formation professionnelle initiale ont régulièrement été discutés. Le groupe d'accompagnement ont également été informés des travaux de révision de la formation AFP. L'AFP révisée entrera en vigueur en 2027. L'AFP prévoit deux orientations. Une destinée à l'agriculture et l'autre aux cultures spéciales. Pour cette dernière, les contenus abordés en école professionnelle seront conditionnés par l'entreprise formatrice. La consultation interne de la révision de la formation AFP aura lieu courant 2025.



2.12 Promotion de la formation professionnelle

Lors de l'année 2024, la commission « Marketing et Communication » s'est réunie à deux reprises. Les changements, qui devront avoir lieu en raison de la révision de la formation professionnelle initiale, tant au niveau du stand de la formation initiale que sur les différents supports et documents ont été discutés.

2.12.1 Cours interentreprises



Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la CNFMVV est également partie prenante de leur mise sur pieds. Ainsi, la FSV participe à la Commission romande des CIE pour les branches spéciales de l'agriculture qui s'occupe de la planification et de l'organisation générale des cours. Cette commission s'est rencontrée le 13 mai et le 4 septembre 2024. De plus un cours à l'intention des moniteurs CI a été organisé en date du 22 novembre.

En 2024, plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste ont eu lieu. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit, pour la Suisse romande, de Neuwerth Logistics SA et José Pasquier Sàrl. Pour rappel, ce cours permet à tous les apprentis cavistes de sortir du CFC avec un permis de cariste.

Au niveau national, la Commission de surveillance des cours interentreprises s'est réunie à deux reprises ; il s'agit des 22 mars et 26 septembre 2024. Une des tâches principales est le suivi des flux financiers des cours interentreprises. De plus, des visites sont organisées dans les différents centres CIE avec pour but de veiller à la qualité des cours interentreprises et au maintien d'une bonne homogénéité au niveau national. Enfin, la traditionnelle rencontre annuelle des responsables CIE s'est déroulée le 12 janvier 2024 chez Schindler à Ebikon (LU). Lors de cette journée, outre la visite du centre CI de Schindler, les participants ont pu échanger sur le formulaire de contrôle de compétences et des modalités de l'insertion du permis de traiter à la formation professionnelle initiale.

2.12.2 Procédure de qualification (examen du CFC)

Le groupe d'auteurs romands pour la procédure qualification des viticulteurs et des cavistes a pris connaissances des différentes remarques vis-à-vis de la session 2024 et adapté les questions pour la procédure de qualification à venir. Pour rappel, les groupes de rédaction viticulture et encavage travaillent en commun afin d'utiliser les synergies possibles. Le groupe de rédaction commun est sous la responsabilité de Carine Théraulaz en collaboration avec Remo Walder. Une séance, organisée par la HAFL et AgriAliForm, a eu lieu pour mettre sur pied la procédure qualification 2025/2026.

2.12.3 Formation professionnelle supérieure

Pour rappel, toute la formation professionnelle supérieure est rattachée à l'OrTra AgriAliForm. La Commission assurance-qualité d'AgriAliForm (ci-après la Commission AQ) est l'organe opérationnel pour la réalisation des deux règlements d'examen (brevet et maîtrise). Sept directions d'examens et les comités techniques nationaux lui sont rattachés. Cette année, la commission s'est réunie à 5 reprises que ce soit en visioconférence ou en présentiel. La commission AQ a procédé à ses tâches courantes comme l'admission des candidats, la nomination des experts et la ratification des résultats aux examens finaux.



Pour rappel, les comités techniques sont placés sous la responsabilité de la commission AQ. Ils sont chargés, entre autres, de la rédaction des questions des examens modulaires et finaux. Cette année, le comité technique vitivinicole a validé les questions aux examens modulaire par voie électronique.

2.12.4 Lauréats du brevet et de la maîtrise de viticultrice et de l'ES Technicien vitivinicole

Cette année, la remise des diplômes des brevets-maîtrises du champ professionnel agricole a eu lieu le 29 novembre à Siviriez. Deux brevets de chef d'exploitation viticole ont été décernés. Celle-ci a été bien fréquentée et rencontré un vif succès auprès des lauréats.

Lauréats du brevet de viticultrice

Titre	Prénom	Nom	Canton
Monsieur	Silas	WEISS	Bâle
Madame	Hannah	STEINER	Vaud

Aucun candidat ne s'est présenté aux épreuves de maîtrise.

Parallèlement au brevet et la maîtrise, 5 lauréats ont obtenu leur titre de technicien vitivinicole à Changins. La remise des diplômes a eu lieu le 6 décembre 2024 à Changins.

Lauréats de l'ES de technicien vitivinicole à Changins

Titre	Prénom	Nom	Canton
Monsieur	Sébastien	DANCE	VD
Monsieur	Pietro	MARCOLI	TI
Monsieur	Clément	PORTA	VD
Madame	Loulanne	ROIG	VS
Monsieur	Raffaele	GENTILE	VS





3. Comptabilité de l'exercice

3.1 Bilan au 31 décembre 2024

	2024	2023
ACTIFS		
Caisse	0,00	197,00
Compte Banque Raiffeisen	402 346,16	395 146,00
Compte placement Banque Raiffeisen	104 773,39	104 096,45
Débiteurs	14 304,10	5 910,40
Fonds de formation professionnelle viticole (compte en gestion)	37 991,32	19 737,80
Prêt au Fonds de formation professionnelle viticole	15 000,00	15 000,00
Charges 2025 payées en 2024	4 285,60	5 561,95
Produits (indemnisations 2024 qui seront payées en 2025)	0,00	1 799,55
Actions Swiss Wine Promotion SA	27 200,00	27 200,00
Mobilier de bureau	0,00	1 066,70
	605 900,57	575 715,85
PASSIFS		
Créanciers (factures 2024 payées en 2025)	35 967,95	12 673,00
Fonds de formation professionnelle viticole (compte en gestion)	10 017,27	19 737,80
Provision groupe parlementaire vitivinicole	20 238,25	20 238,25
Provision communication	52 000,00	52 000,00
Provision formation professionnelle	20 000,00	20 000,00
Provision "Cotisations des membres"	56 000,00	56 000,00
Provision générale	30 000,00	30 000,00
Provision simple	38 449,53	38 449,53
Provision spéciale défense viticulture suisse	125 000,00	125 000,00
Capital propre 01.01.	141 473,27	139 787,30
Bénéfice	16 610,30	1 685,97
Capital propre 31.12.	158 083,57	141 473,27
<i>Capital de fondation</i>	60 144,00	60 144,00
	605 900,57	575 715,85



3.2 Comptes de résultats 2024

COMPTE DE PROFITS ET PERTES au 31 décembre 2024 ERFOLGSRECHNUNG PER 31. Dezember 2024

	Comptes Rechnung état 31.12.2023	Budget 2024	Comptes Rechnung état 31.12.2024
PRODUITS / ERTRÄGE			
Cotisation des sections / Mitgliederbeiträge	327 820,00	328 000,00	327 100,00
Mandat VITISWISS / Mandat VITISWISS	70 000,00	70 000,00	70 000,00
Mandat IVVS / Mandat BSRW	15 000,00	27 000,00	27 000,00
Mandat PVS / Mandat SVN	0,00	21 667,00	26 666,65
Contribution annuelle VITISWISS / Jahresbeitrag VITISWISS	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Contribution annuelle ASVEI / Jahresbeitrag ASVEI	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Contribution annuelle PVS / Jahresbeitrag SVN	0,00	15 000,00	15 000,00
Honoraires / Honorare	0,00	500,00	350,70
Diverses entrées / Verschiedene Erträge	12 696,00	500,00	52,00
Refacturation de prestations / Weiterverrechnung von Leistungen	313,70	0,00	388,80
Charges à refacturer / Weiterverrechnung von Aufwänden	- 540,00	0,00	0,00
Total des produits / Total Erträge	455 289,70	492 667,00	496 558,15
CHARGES / AUFWAND			
Administration générale / Allgemeine Verwaltung			
Salaires et charges sociales / Löhne und Sozialleistungen	-227 885,60	-262 233,00	-222 513,90
Recherche de personnel VignobleSuisse	-1 731,40	0,00	0,00
Autres Mandats (externe)	-7 801,05	-7 891,30	-28 593,90
Total Administration générale / Total Allgemeine Verwaltung	-237 418,05	-270 124,30	-251 107,80
	Comptes Rechnung état 31.12.2023	Budget 2024	Comptes Rechnung état 31.12.2024
Frais de séances / Sitzungskosten			
Frais de comité / Vorstandskosten	-28 192,00	-30 000,00	-26 820,20
Commissions / Kommissionen	- 68,00	-2 000,00	- 500,80
Assemblée des délégués / Delegiertenversammlung	-4 197,80	-3 000,00	-2 870,80
Événements divers / Diverse Anlässe	- 775,95	-1 000,00	0,00
Frais de secrétariat généraux / Sekretariat	-5 254,45	-5 500,00	-5 658,61
Groupe parlementaire vitivinicole / Parlamentarische Gruppe Weinbau	-3 086,20	-3 500,00	-3 343,00
Amortissement actions Swiss Wine Promotion / Aktienabschreibung S	0,00	0,00	0,00
Contacts avec l'étranger / Kontakt mit dem Ausland	-2 515,40	-3 500,00	-5 231,67
Total frais de séances / Total Sitzungskosten	-44 089,80	-48 500,00	-44 425,08



<i>Frais généraux / Allgemeine Kosten</i>			
	Comptes Rechnung état 31.12.2023	Budget 2024	Comptes Rechnung état 31.12.2024
Comptabilité / Buchhaltung	-5 923,50	-7 000,00	-6 531,95
Impôts / Steuern	- 119,65	- 200,00	-3 725,50
Internet, informatique, téléphonie / Internet, Informatik, Telefonie	-9 857,08	-7 000,00	-9 389,21
Site internet	0,00	0,00	-1 061,40
Frais de port + Courrier / Portospesen + Kurrier	-1 482,40	-1 600,00	-1 076,25
Matériel de bureau - Photocopies / Büromaterial - Photokopien	-1 035,60	-1 500,00	- 326,10
Frais bancaires / Bankspesen	- 60,00	- 60,00	- 66,00
Produits financiers /avoirs bancaires	410,00	0,00	676,94
Location / Miete	-8 055,00	-7 500,00	-8 526,90
Mobilier / Mobiliar	- 348,00	-1 000,00	- 937,65
Abonnements journaux, documentation / Zeitungsbabos, Dok.	-1 588,60	-1 600,00	-1 540,00
Traductions / Übersetzungen	-3 622,55	-6 000,00	-4 567,10
Communication / Kommunikation	-5 385,00	-12 000,00	-11 655,65
Etudes / Studien	0,00	0,00	0,00
Formation continues - Information / Information - Weiterbildung	0,00	-2 000,00	0,00
Frais divers - Imprévus/Verschiedene Ausgaben - Unvorhergesehene	- 63,00	-5 150,00	0,00
Ammortissements sur mobilier	0,00	0,00	-1 066,70
Total frais généraux / Total Allgemeine Kosten	-37 130,38	-52 610,00	-49 793,47
<i>Cotisations annuelles / Jahresbeiträge</i>			
IVVS / BSWR	-5 000,00	-10 000,00	-5 000,00
AGIR	- 550,00	- 550,00	- 550,00
LID Bern	-1 500,00	-1 500,00	-1 500,00
Agromarketing Schweiz (AMS Bern)	- 300,00	- 300,00	- 450,00
AGRIDEA	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
Union suisse des paysans / Schweizer Bauernverband	-100 000,00	-100 000,00	-100 000,00
Allianz der Wirtschaft für eine massvolle Präventionspolitik	-2 000,00	-2 000,00	-2 000,00
ASSAF	-1 200,00	-1 200,00	-1 200,00
ASG	-1 615,50	-1 615,50	-1 621,50
Réseau vitivinicole AGRIDEA	-20 000,00	-20 000,00	-20 000,00
Association Stratégie Qualité	- 300,00	- 300,00	- 300,00
Revue Vignes et Vergers (AMTRA)	- 500,00	- 500,00	0,00
Total cotisations annuelles / Total Jahresbeiträge	-134 965,50	-139 965,50	-134 621,50
Total des dépenses / Total Aufwand	-453 603,73	-511 199,80	-479 947,85
Total des produits / Total Erträge	455 289,70	492 667,00	496 558,15
Résultat de l'exercice /	1 685,97	-18 532,80	16 610,30

Cotisations / Mitgliederbeiträge 2024

Cotisation de base : CHF 6'000.00 / section et CHF 20.00 / ha

Sockelbeitrag: CHF 6'000.00 / Sektion und CHF 20.00 / ha



4. Programme d'activité 2025

Structure et organisation

- Étude du renforcement opérationnel du secrétariat avec l'IVVS
- Concrétisation du changement d'identité de la FSV
- Renforcement des ressources du secrétariat suite à l'augmentation des moyen financiers
- Consolidation du partenariat avec VITISWISS, PVS et l'ASVEI
- Consolidation de la structure de travail avec l'USP

Politique, économie et recherche

- Mise à jour de la stratégie vitivinicole en collaboration avec l'IVVS
- Collaboration avec l'OFAG à la mise en place notamment d'une réserve climatique
- Veille de la pérennisation des moyens mis à la disposition de la promotion
- Mise en place de mesures de soutien pour la vitiviniculture
- Travail proactif de défense professionnelle avec les partenaires et les parlementaires
- Lobbying
- Consolidation et mise à jour du groupe parlementaire vitivinicole
- Veille législative fédérale et européenne ainsi qu'évaluation des conséquences potentielles pour notre branche, en particulier dans le cadre de la déclaration des vins.
- Réponses aux consultations touchant la branche vitivinicole
- Consolidation des contacts avec l'administration fédérale et les partenaires
- Suivi de l'Observatoire suisse du marché des vins
- Défense de conditions-cadres permettant un prix à l'hectare qui soit rémunérateur pour les producteurs par une analyse régulière de l'offre
- Encouragement de programmes de recherche pour le marketing du vin suisse
- Soutien de programmes de recherche agronomique menés par AGROSCOPE

Communication et promotion

- Travail média : répondre aux demandes et communiquer activement sur la vitiviniculture et le vin suisse
- Intensification de la communication via la newsletter et la presse professionnelle
- Suivi de la campagne de promotion des vins suisses menée par SWP SA
- Mise à jour du site internet
- Communication ciblée auprès du groupe parlementaire vitivinicole
- Sensibilisation de la grande distribution pour atténuer l'effet des saisons et des variations de récoltes

Formation professionnelle initiale

- Suite des travaux concernant la révision de la formation initiale, ceci autant au sein de la commission de formation que des organes d'AgriAliForm.
- Coordination des cours interentreprises.
- A l'aide du groupe d'auteurs, contrôler et adapter les situations d'examens CFC et AFP pour la procédure de qualification 24/25.
- Participation au groupe de travail quant à une base de données nationale pour le suivi des CIE.
- Informations autour du permis de traiter et intégration à la formation professionnelle initiale
- Suivi de la mise en œuvre des moyens d'enseignement
- Promotion de la formation et communication autour de la nouvelle formation à venir



- Organisation des SwissSkills 2025

Formation professionnelle supérieure

- Suivi de la mise en place des subventionnements cantonaux aux candidats.
- Soutien aux candidats pour le dépôt des demandes de subventionnement fédéral des cours préparatoires sur la plateforme en ligne du SEFRI.
- Participation au groupe de pilotage concernant la révision de la formation professionnelle supérieure et coordination des travaux pour les professions vitivinicoles

5. Organisation de la Fédération suisse des vignerons FSV

5.1 Sections membres

- **Groupement des organisations viticoles valaisannes (GOV)**

Président : Etienne Bétrisey Tél. 027 398 51 33
 Route de Botyre 155 Courriel cavea.betrisey@bluewin.ch
 1966 Ayent

Secrétaire : Daniel Etter Tél. 027 345 40 10
 Chambre valaisanne d'agriculture Courriel vitival@agrivalais.ch
 Case postale 96
 1964 Châteauneuf-Conthey

- **Fédération vigneronne vaudoise (FVV)**

Président : François Montet Tél. 021 943 53 35
 Chauxey 14 Courriel montet.vins@bluewin.ch
 1807 Blonay

Secrétaire : Alain Chapuis Tél. 058 796 33 76
 Centre patronal Courriel achapuis@centrepatronal.ch
 Case postale
 1001 Lausanne

- **Interprofession du vignoble et des vins de Genève (IVVG)**

Président : Robert Cramer Tél. 022 939 03 10
 Agrigenève Courriel mb@robertcramer.ch
 15, rue des Sablières
 1217 Meyrin

Secrétaire : François Erard Tél. 022 939 03 10
 Agrigenève Courriel erard@agrigeneve.ch
 15, rue des Sablières
 1217 Meyrin

- **Branchenverband Deutschschweizer Wein (BDW)**

Président : Martin Wiederkehr Tél. 044 552 72 10
 BDW Courriel m_wiederkehr@hotmail.com
 Schloss 1
 8820 Wädenswil

Secrétaire : Jürg Bachofner Tél. 044 599 61 30
 BDW Courriel info@weinbranche.ch
 Schloss 1
 8820 Wädenswil

- **Federazione dei viticoltori della Svizzera italiana (FEDERVITI)**

Nouveau Président : Davide Cadenazzi Tél. 079 413 78 27
 FEDERVITI Courriel info@cadenazzi.ch
 Via alla Selva 11
 6873 Corteglia

Secrétaire : Filippo Rossetti Tél. 091 851 90 90
 FEDERVITI Courriel federviti@agriticino.ch
 Via G. Pioda 34
 6710 Biasca

- **Interprofession vitivinicole des 3 Lacs (IV3Lacs)**

Président : Yann Huguelit Tél. 032 889 36 30
 Chambre neuchâteloise d'agr. & viti. Courriel yann.huguelit@ne.ch
 Route de l'Aurore 4
 2053 Cernier

5.2 Membres du comité

Président :	Damien Cottier, Conseiller national C.P. 42 2068 Hauterive	Tél. 027 345 40 10 Courriel damien.cottier@parl.ch
Vice-présidents :	Daniel Etter Chemin de la Vasse 21 1965 Savièse	Tél. 021 943 53 35 Courriel montet.vins@bluewin.ch
	François Montet Chaucey 14 1807 Blonay	Tél. 079 201 81 31 Courriel info@weingut-cipolla.ch
Membres :		
GOV :	Romain Cipolla Unterdorf 11 3942 Raron	Tél. 027 345 40 10 Courriel vitival@agrivalais.ch
	Daniel Etter Chemin de la Vasse 21 1965 Savièse	Tél. 079 658 45 69 Courriel anne.dec@bluewin.ch
FVV :	François Montet Chaucey 14 1807 Blonay	Tél. 021 943 53 35 Courriel montet.vins@bluewin.ch
	Alain Chapuis Centre patronal Case postale 1215 1001 Lausanne	Tél. 058 796 33 76 Courriel achapuis@centrepatronal.ch
IVVG :	Lionel Dugerdil Route du Crêt de Chouilly 29 1242 Satigny	Tél. 079 642 56 32 Courriel lionel@dugerdil.ch
BDW:	Martin Wiederkehr BDW Schloss 1 8820 Wädenswil	Tél. 044 552 72 10 Courriel m_wiederkehr@hotmail.com
	Jürg Bachofner BDW Schloss 1 8820 Wädenswil	Tél. 044 599 61 30 Courriel info@weinbranche.ch
Federviti :	Davide Cadenazzi Via alla Selva 11 6873 Corteglia	Tél. 079 413 78 27 Courriel info@cadenazzi.ch

IV3Lacs :	Cédric Guillod Amont le ruz 1 1788 Praz	Tél. 079 237 70 33 Courriel cedric@caveguillod.ch
ASVEI :	vacant (Jean-Denis Perrochet jusqu'à fin 2024)	
VITISWISS :	Boris Keller Route du Camp 3 2028 Vaumarcus	Tél. 079 449 57 44 Courriel boris.keller@net2000.ch
PVS :	Matthieu Vergère Route des Charmilles 42 1963 Vétroz	Tél. 079 625 49 86 Courriel mvergere@multiplants.ch

Membres suppléants :

GOV :	Samuel Luisier Route de la gare 19 1926 Fully	Tel. 079 844 18 25 Courriel sam.luisier97@gmail.com
FVV :	Jean-Daniel Porta Chemin des Daillettes 1091 Aran	Tél. 021 676 94 10 Courriel info@vins-porta.ch
IVVG :	Philippe Plan Cave Les Crêtets Chemin des Crêtets 24 1242 Peissy/Satigny	Tél 022 753 52 62 Courriel info@lescretets.ch
BDW	Ueli Liesch Weingut Treib 1 7208 Malans	Tél. 081 322 12 25 079 297 82 00 Courriel ueli.liesch@graubuendenwein.ch
Federviti :	Mirto Ferretti Via Sciarana 39 6516 Cugnasco	Tél. 091 859 22 23 Courriel mf.ferretti@bluewin.ch
IV3Lacs :	Sophie Porret Goutte d'or 20 2016 Cortaillod	Tél. 079 322 64 67 Courriel sophie@porretvins.ch

5.3 Membres de la commission de gestion pour l'exercice 2024

TI	Filippo Rosetti c/o Segretariato agricolo Via G. Piada 34 6710 Biasca
GE	Eric Porchet Route des Molards 1281 Russin
VS	Stéphane Clavien Route du Rawyl 34 3960 Sierre

5.4 Membres de la commission de la formation professionnelle

Pour rappel, la commission de formation professionnelle des viticulteurs a fusionné avec celle des cavistes en 2023. La composition de la commission est réglementée de la manière suivante :



- la direction de la FSV, respectivement le secrétariat de l'ASCV, y est représenté
- les écoles ont chacun un siège et une voie consultative
- la FSV nomme 6 praticiens chacun issu d'une région viticole
- l'ASCV nomme 6 praticiens
- le secrétariat de la commission est tenu par AGORA

Composition Commission nationale de formation des Métiers de la Vigne et du Vin (CNFMVV)

Fonction	Nom	Prénom	NP	Localité
Président Praticien ASCV 1	Tobler	Matthias	6045	Meggen
Vice-président Praticien FSV 1 Section VS	Fournier	Julien	1922	Salvan
Secrétariat ASCV	Savoy	Olivier	3007	Berne
Direction FSV	Noirjean	Hélène	3007	Berne
École Changins	Hautier	Serge	1260	Nyon 1
École Châteauneuf	Gaillard	Raphaël	1951	Sion
École Marcelin	Pottu	Yves	1110	Morges
École Mezzana	Mauro	Poli	6827	Brusino Arsizio
École Strickhof	Walder	Remo	8820	Wädenswil
Praticien ASCV	Bonvin	Marjorie	1860	Aigle
Praticien ASCV	Cavadini	Matteo		
Praticien ASCV	Cornut	Didier	1143	Apples
Praticien ASCV	Leyat	Cédric	3972	Miège
Praticien ASCV	Montalbano	Fabio		
Praticien FSV - Section 3 Lacs	Ballet	Francis	2035	Corcelles
Praticien FSV - Section GE	Batardon	Christophe	1286	Soral
Praticien FSV - Section TI	Corti	Nicola	6828	Balerna
Praticien FSV - Section VD	Gilléron	Simon	1088	Ropraz
Praticien FSV - Section D-CH	Steiger- Wehrli	Susi		
Secrétariat	Théraulaz	Carine	1001	Lausanne

5.5 Secrétariats

Fédération suisse des vignerons

Belpstrasse 26

3007 Berne

Directrice : Hélène Noirjean

Tél. 031 398 52 60 / 079 394 80 87

Courriel info@fsv.ch

helene.noirjean@fsv.ch

Jusqu'en avril 2024, Hélène Noirjean, absente pour congé maternité était remplacée par Philippe Herminjard, ancien secrétaire d'associations professionnelles.

Formation professionnelle viticole

Association des groupements et organisations romands de l'agriculture (AGORA)
 Avenue des Jordils 5
 Case postale 1080
 1001 Lausanne
 Secrétaire : Carine Théraulaz

Tél. 021 614 04 77

Courriel info@agora-romandie.ch

6. Représentation de la Fédération suisse des vignerons

6.1 Union suisse des paysans

En vue de la période 2022-2025, l'USP a recalculé les cotisations des organisations de producteurs sur la base de la valeur de la production agricole commercialisée entre 2018 et 2020. A partir de l'Assemblée des délégués 2021, ou dans la période de contribution 2022 à 2025, la FSV a donc dorénavant 7 sièges à l'AD : Damien Cottier, Cédric Guillod, Jürg Bachofner, Lionel Dugerdil, François Montet, Boris Keller et Hélène Noirjean.

Chambre suisse d'agriculture :	Hélène Noirjean
Groupe de travail politique agricole :	Hélène Noirjean
Groupe de travail international :	Hélène Noirjean
Commission production végétale :	Stéphane Kellenberger

6.2 Agro-Marketing Suisse AMS

Assemblée des délégués :	Hélène Noirjean
--------------------------	-----------------

6.3 Interprofession de la vigne et des vins suisses IVVS

Comité :	Damien Cottier
Délégués :	Romain Cipolla, Lionel Dugerdil
Suppléant comité :	Jürg Bachofner
Suppléant délégués :	vacant

6.4 Contrôle suisse du commerce des vins

Membre :	Cédric Guillod
Suppléant :	Jürg Bachofner



6.5 AgriAliForm

Comité :

Carine Théraulaz (FSV)

Hélène Noirjean (FSV), suppléante

Assemblée des délégués :

Hélène Noirjean (FSV)

Julien Fournier (VS)

Carine Théraulaz (FSV)

Suzanne Steiger-Wehrli (FSV)

Serge Hautier (CHANGINS)

Simon Gilliéron (FSV)

Groupe procédure de qualification :

Carine Théraulaz (FSV)

Groupe cours interentreprises :

Carine Théraulaz (FSV)

Groupe marketing :

Carine Théraulaz (FSV)

Commission AQ brevet-maîtrise :

Carine Théraulaz (FSV)

6.6 Changins, Haute école de viticulture et œnologie

Conseil professionnel consultatif :

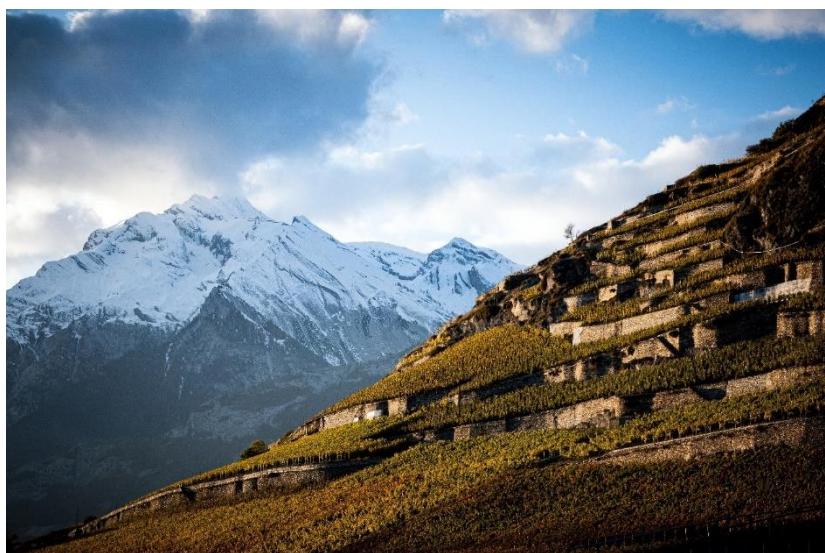
François Montet (VD)

Carine Théraulaz (FSV)

Anne-Laure Décaillet (VS)

Conseil de fondation :

François Montet (VD)



Photos : OrTra AgriAliForm et Swiss Wine Promotion